WBF RÉGLES ET RÉGLEMENTS DES COMBATS DE CHAMPIONNAT

Ce qui suit sont les Règles et règlements s'appliquant au combat du championnat de la

WBF_____(titre et catégorie) entre

la/le Champion-ne / Co-Concurrent-e

et la/le Co- / Concurrent-e

le _____/_____/20_____ (jour/mois/année).

Les combats de championnat seront régis par ces Règles et règlements et seront supervisés par le Superviseur désigné de la WBF. Le Superviseur de la WBF se verra attribuer un siège central situé dans la zone technique sur le côté du ring et tiendra le tableau des scores, et il sera la seule personne habilitée à interpréter ces Règles et règlements. Le Superviseur de la WBF sera présent lors de chaque pesée et il aura toute autorité pour administrer les Règles et règlements.

Les Règles et règlements suivants doivent être respectés, appliqués et acceptés de manière à avoir la reconnaissance officielle et à recevoir l'autorisation de la WBF lors d'un combat de championnat. Ces Règles et règlements sont également disponibles sur www.worldboxingfederation.net et, une fois qu'ils auront été signés par les représentants autorisés, les boxeurs, les managers, les entraîneurs et tout autre agent, ces derniers seront subséquemment soumis à ces dispositions. En acceptant ces Règles et règlements, les parties acceptent d'être soumises à la Constitution de la WBF, aux lois et aux réglementations du Directoire de la WBF et du Comité du championnat.

1.) RÈGLES ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Chaque round devra durer trois (3) minutes (pour les femmes : deux (2) minutes), avec une (1) minute de récupération entre les rounds.

1.2. Les durées obligatoires d'un combat dans le cadre des combats du championnat de la WBF sont les suivantes:

(a) Titres mondiaux : 12 rounds (pour les femmes : 10 rounds) .

(b) Titres intercontinentaux : 12 rounds (pour les femmes : 10 rounds).

(c) Titres internationaux : 10 rounds (ou 12 rounds sur demande) (pour les femmes : 8 rounds).

(d) Titres régionaux : 10 rounds.

1.3. Tout(e) Champion(ne) du monde de la WBF doit défendre son titre pendant neuf (9) mois, tout(e) Champion(ne) Intercontinental, International ou Régional de la WBF doit défendre son titre pendant six (6) mois sinon le titre, sinon le titre pourra être déclaré vacant, à la discrétion de la WBF.

1.4. Tout(e) Champion(ne) de la WBF qui participe à un combat mettant en jeu un titre non sanctionné par la WBF ou à un combat ne mettant pas en jeu un titre, sans l'accord de la WBF, pourra voir son titre déclaré vacant, à la discrétion de la WBF. Nonobstant ce qui précède, le Comité du championnat de la WBF pourra également déclarer vacant un titre en cas de violation grave à ces Règles et règlements, ou si les actes d'un(e) Champion(ne) de la WBF sont considérés comme étant de nature à nuire à la réputation de la boxe professionnelle et/ou de la WBF.

1.5. Avec l'autorisation d'un combat de championnat, le Comité du championnat de la WBF pourra écourter la période de défense du titre réglementaire et/ou décider d'une autre durée pour la période de défense du titre. Si un(e) Champion(ne) de la WBF tarde à défendre son titre, une période obligatoire de défense du titre pourra également être fixée.

2.) POIDS ET SÉANCE DE PESÉE

2.1. Les boxeurs participant aux combats du championnat de la WBF doivent effectuer une pesée entre 16h00 et 20h00 (heure locale) la veille du combat prévu, en un lieu homologué par la commission locale et en présence du Superviseur de la WBF, au moyen d'une balance étalonnée. Ces balances doivent être mises à la disposition des deux boxeurs au moins deux (2) heures avant l'heure de la pesée officielle. L'heure de la pesée peut être modifiée à la discrétion du Superviseur de la WBF.

2.2. C'est le poids qui détermine la catégorie du championnat ; si l'un des boxeurs n'entre pas dans la catégorie fixée suite à la pesée officielle, chacun des deux boxeurs dispose de deux (2) heures à partir de la pesée pour correspondre au poids fixé en présence du Superviseur de la WBF. Si l'un des boxeurs ou les deux n'entre(nt) pas dans la catégorie qui lui/leur a été attribuée au bout des deux (2) heures supplémentaires suivant la pesée, les Règles et règlements ici présents restent pleinement applicables et le combat peut être maintenu dans une catégorie supérieure, ou un combat ne mettant pas en jeu le titre peut être organisé, le cas échéant.

2.3. Si un(e) Champion(ne) de la WBF n'entre pas dans la catégorie fixée suite à la pesée officielle alors que sa/son Concurrent(e) fait le bon poids, la/le Champion(ne) de la WBF peut perdre son titre à la balance et le titre peut alors être déclaré vacant. Toutefois, le titre ne pourra être remporté à la balance. Le combat pourra être maintenu, et si la/le Concurrent(e) qui fait le bon poids gagne, elle/il pourra succéder à la/au Champion(ne) ; mais si la/le Champion(ne) de la WBF dont le titre a été perdu à la balance gagne, le titre restera vacant.

2.4. Si la/le Champion(ne) de la WBF fait le bon poids et que sa/son Concurrent(e) n'entre pas dans cette catégorie, la/le Champion(ne) de la WBF gardera son titre, quel que soit le résultat du combat.

2.5. Si ni la/le Champion(ne) de la WBF, ni sa/son Concurrent(e) ne fait le bon poids, le titre ne sera pas déclaré vacant à la balance et le combat sera maintenu sans que le titre ne soit en jeu : la/le Champion(ne) de la WBF gardera son titre, quel que soit le résultat de ce combat.

2.6. Si le combat a pour enjeu un titre vacant et qu'un(e) des Co-concurrent(e)s ne fait pas le bon poids, le combat sera maintenu en tant que combat de championnat ; toutefois, seul le boxeur qui entre dans la catégorie qui lui avait été attribuée pourra remporter le titre si elle/il gagne de combat.

2.7. Le championnat de la WBF applique les catégories de poids suivantes :

Lourds: Plus de 200 lbs / 90,72 kg.

Lourds légers: Jusqu'à 200 lbs / 90,72 kg.

Mi-lourds: Jusqu'à 175 lbs / 79,38 kg.

Super-moyens: Jusqu'à 168 lbs / 76,20 kg.

Moyens: Jusqu'à 160 lbs / 72,57 kg.

Super-mi-moyens: Jusqu'à 154 lbs / 69,85 kg.

Mi-moyens: Jusqu'à 147 lbs / 66,68 kg.

Super-légers: Jusqu'à 140 lbs / 63,50 kg.

Légers: Hasta 135 lbs / 61,24 kg.

Super-plume: Jusqu'à 130 lbs / 58,97 kg.

Plume: Jusqu'à 126 lbs / 57,15 kg .

Super-coq: Jusqu'à 122 lbs / 55,34 kg.

Coq: Jusqu'à 118 lbs / 53,52 kg.

Super-mouche: Jusqu'à 115 lbs / 52,16 kg.

Mouche: Jusqu'à 112 lbs / 50,80 kg.

Mi-mouche: Jusqu'à 108 lbs / 48,99 kg.

Paille: Jusqu'à 105 lbs / 47,63 kg.

3.) EXAMEN MÉDICAL ET NORMES DE SÉCURITÉ

3.1. Afin d'encourager la préservation et la protection de la santé et le bon état physique des boxeurs, tous deux doivent subir l'ensemble des examens médicaux demandés par la commission qui réglemente le championnat.

3.2. Avant chaque combat, chaque boxeur doit également subir un examen physique et recevoir l'accord du médecin désigné par la commission locale. Cet examen doit répondre à la fois aux normes et aux critères fixés par la commission locale et il est de sa responsabilité exclusive de s'assurer que ces normes et critères sont respectés ou qu'ils sont conformes aux normes et critères indiqués dans «The General Medical Guidelines for WBF Championship Contests» (Directives médicales générales relatives aux combats de championnat de la WBF) publié sur www.worldboxingfederation.net.

3.3. Deux médecins au moins doivent être présents près du ring et ils doivent se tenir à proximité de chaque coin du boxeur.

3.4. Le promoteur et/ou la commission locale ont pris connaissance du fait que si les combats ont lieu aux États-Unis d'Amérique, ils doivent accepter et respecter les exigences des normes de sécurité édictées par le Professional Boxing Safety Act de 1996 et ils déclinent donc toute responsabilité vis-à-vis de la WBF en cas de manquement à cet égard.

4.) KNOCK-DOWN, KNOCK-OUT ET COMPTE

4.1. Un boxeur sera considéré comme « à terre » lorsqu'à l'issue d'un coup règlementaire selon les règles édictées par l'arbitre qui est la seule personne autorisée à déterminer ce moment, une partie du corps du boxeur autre que ses pieds repose sur le plancher, ou s'il s'appuie sans bouger aux cordes, ou s'il se relève sans s'être encore remis debout.

4.2. Le compte du chiffre huit (8) après les knock-down sera la procédure standard appliquée lors de tous les combats de championnat de la WBF. Le compte de huit (8) lorsque le boxeur est debout ne sera pas autorisé ; la règle des trois (3) knock-down ne sera pas appliquée. Si l'arbitre juge que le knock-down n'a

pas eu de conséquences et n'a pas occasionné de blessure au boxeur, le combat peut continuer mais en suivant les règles de bon sens, et la santé du boxeur doit être privilégiée avant tout.

4.3. Lorsqu'un boxeur est à terre, l'arbitre doit annoncer le compte de manière audible et le mouvement de son bras droit vers le sol indique la fin de chaque comptage. Si le boxeur qui fait l'objet de ce compte est toujours à terre lorsque l'arbitre annonce le chiffre dix (10), l'arbitre doit lever ses deux bras pour indiquer que le boxeur est KO.

4.4. Lorsqu'un boxeur est à terre, l'arbitre doit ordonner à son adversaire de regagner le coin neutre le plus éloigné du ring et prendre le relais du compte effectué par le chronométreur ou le comptage officiel pour les knock-down. Si l'adversaire ne reste pas dans le coin comme l'arbitre le lui a demandé, l'arbitre peut interrompre le compte et réitérer sa demande auprès de l'adversaire pour qu'il retourne au coin, et reprendre le compte au moment où ce dernier a été interrompu. En cas de knock-down, le compte effectué par les chronométreurs cessera lorsque l'arbitre prendra le relai; c'est le compte effectué par l'arbitre qui prévaut et qui sera le seul pris en compte par les boxeurs.

4.5. Un boxeur bénéficiera d'un compte de vingt (20) secondes si le boxeur est tombé hors du ring. Le boxeur ne doit pas recevoir d'aide de la part des spectateurs ou de ses remplaçants. Si quelqu'un lui vient en aide, le boxeur sera susceptible de perdre des points ou d'être disqualifié, et une telle décision demeure à la seule discrétion de l'arbitre.

4.6. Un boxeur qui a été mis à terre ne peut être sauvé par la cloche à aucun round. Si un boxeur est à terre et que le round est terminé, l'arbitre pourra continuer le compte jusqu'à ce que le boxeur se lève ou soit éliminé. Si un boxeur ne se lève pas avant le compte de dix (10), il sera déclaré perdant par KO lors du round précédent.

5.) L'ARBITRE

5.1. L'arbitre est le seul arbitre officiant lors de l'ensemble des combats de championnat et la seule personne autorisée à arrêter un combat à tout moment, s'il considère que celui-ci est inéquitable ou qu'un des boxeurs se trouve dans un état où le fait de continuer pourrait entraîner de graves blessures.

5.2. Avant le début de chaque combat de championnat, l'arbitre doit nommer l'entraineur responsable de chacun des boxeurs et doit donner à chacun d'eux la responsabilité de la tenue de leur coin respectif. Il est recommandé aux boxeurs de se toucher les gants immédiatement après que l'arbitre a donné ses instructions et avant le commencement du round final.

5.3. L'arbitre (ou le Superviseur de la WBF) devra examiner les bandages et les gants de chacun des boxeurs avant le combat afin de s'assurer que les gants ne contiennent pas de matériau étranger pouvant nuire à l'adversaire, et que les bandage de chacun des boxeurs sont conformes aux Règles et règlements de la WBF.

5.4. L'arbitre sera l'unique personne autorisée à déterminer si les blessures sont le résultat de coups réglementaires, de coups irréguliers accidentels ou de coups bas volontaires.

5.5. L'arbitre pourra arrêter le combat et s'entretenir avec le médecin de ring pour lui demander conseil concernant la capacité d'un boxeur à continuer le combat. Toutefois, seul l'arbitre est autorisé à mettre fin à un combat.

5.6. L'arbitre et les boxeurs reconnaissent le fait que l'arbitre n'est ni un agent, ni un auxiliaire, ni un employé de la WBF.

6.) LES JUGES

6.1. Tous les combats du championnat seront évalués par trois juges qui comptabiliseront les scores.

6.2. Le système des dix (10) points sera le système standard utilisé pour comptabiliser les scores d'un combat. À aucun moment les scores ne seront inférieurs à 10:6 à l'exception de la déduction des points de pénalité. Il n'est pas recommandé d'établir un score ex-æquo, les juges doivent s'efforcer de désigner un gagnant à chaque round.

6.3. La fiche de résultats devra être consultée après chaque round et le calcul sera effectué par le Superviseur de la WBF. Les juges ne sont pas autorisés à établir un classement provisoire.

6.4. Si jamais le combat est arrêté et déterminé par la fiche de résultats, les juges comptabiliseront le score du round dans lequel le combat a été arrêté.

7.) LE MÉDECIN DE RING

7.1. Le médecin du combat ne peut entrer sur le ring pendant le déroulement d'un round qu'à la demande de l'arbitre.

7.2. Le médecin du combat peut entrer sur le ring entre les rounds, de sa propre initiative, et tenir l'arbitre informé sur l'état de santé de chaque boxeur.

8.) LE CHRONOMÉTREUR

8.1. Suivant la demande et à la discrétion de la commission locale, la WBF recommande de mobiliser deux chronométreurs; cependant, un seul peut suffire. L'un d'entre eux mesure le temps des rounds, l'autre comptera le temps de knock-down. Il faut utiliser deux chronomètres.

8.2. Dix (10) secondes avant que les minutes d'intervalles soient écoulées, le chronométreur fera retentir un signal acoustique et annoncera «seconds out».

8.3. Le chronométreur devra indiquer les dix (10) dernières secondes restantes pour chaque round en frappant la table avec un marteau ou un outil similaire.

8.4. Lorsqu'un boxeur est à terre, le chronométreur qui s'occupe du knock-down devra entamer immédiatement le décompte des secondes écoulées d'une voix forte et distincte. Il devra indiquer chaque seconde écoulée en levant ses dix doigts les uns après les autres jusqu'à ce que l'arbitre ait commencé son comptage ou qu'il ait demandé au boxeur de se remettre à boxer.

8.5. C'est uniquement à l'arbitre de décider si un knock-down est survenu. Si l'arbitre ignore le chronométreur ou qu'il lui demande d'arrêter, il s'agit du règlement officiel. Si l'arbitre est en train d'effectuer un comptage et que le round est terminé, la cloche indiquant la fin du round ne sera pas sonnée. Si le boxeur se lève avant le décompte de dix (10) et que l'arbitre donne l'ordre de boxer, la cloche sera sonnée à la fin du round.

8.6. Lorsque l'arbitre donne ses ordres et signale le temps, le chronométreur devra arrêter le chronomètre et ne le redémarrera que lorsque l'arbitre ordonnera de boxer. Le chronométreur doit toujours être en alerte afin d'intercepter tout signal émanant de l'arbitre.

9.) LES ENTRAINEURS

9.1. Lors d'un combat de championnat, chaque boxeur est autorisé à avoir quatre (4) entraineurs au maximum. Un de ces entraineurs devra être nommé entraineur responsable, et il sera responsable de la tenue du coin pendant le combat. Seul un (1) de ces entraineurs est autorisé à entrer sur le ring entre les rounds.

10.) COUPS BAS ET BLESSURES

La WBF adopte et incorpore comme référence les règles «Unified Rules of the Association of Boxing Commissions (ABC)» (Règles unifiées de l'association des commissions de boxe) dans leur version amendée de temps en temps pour chaque combat de championnat de la WBF. Dans sa version du 24 juillet 2012, ces règles «Unified Rules» précisent ceci:

10.1. Si un boxeur est atteint d'une blessure provenant d'un coup réglementaire et que cette blessure est suffisamment grave pour mettre fin au combat, le boxeur blessé perdra par KO technique (TKO).

10.2. Blessures occasionnées par des coups irréguliers:

(a) Coups bas volontaire (intentionnels):

1. Si un coup bas volontaire (intentionnel) occasionne une blessure, et que cette blessure est suffisamment grave pour mettre immédiatement fin au combat, le boxeur à l'origine de cette blessure perdra par disqualification (DQ).

2. Si un coup bas volontaire (intentionnel) occasionne une blessure, et que le combat est autorisé à continuer, l'arbitre devra le signaler aux autorités et déduire deux (2) points au boxeur qui est à l'origine de cette blessure. La déduction de points pour coups bas volontaire (intentionnels) est obligatoire.

3. Si un coup bas volontaire (intentionnel) occasionne une blessure et que cela entraîne l'arrêt du combat lors d'un round ultérieur, le boxeur blessé gagnera par DÉCISION TECHNIQUE s'il est en tête dans la fiche de résultats ; et le combat finira par un NUL TECHNIQUE si le boxeur blessé est deuxième dans la fiche de résultats.

4. Si un boxeur se blesse lui-même en tentant de faire un coup bas volontaire (intentionnel) à son adversaire, l'arbitre n'intentera aucune action en sa faveur, et cette blessure sera considérée comme ayant été occasionnée par un coup régulier.

5. Si l'arbitre constate qu'un boxeur s'est conduit d'une manière antisportive, il pourra arrêter le combat et disqualifier ce boxeur.

(b) Coups bas involontaires:

1. Si un coup bas involontaire occasionne une blessure, et que cette blessure est suffisamment grave pour mettre immédiatement fin au combat, le résultat du combat sera SANS DÉCISION (SD) s'il est arrêté avant la fin du quatrième (4) rounds complets. Quatre (4) rounds sont considérés comme complets lorsque la cloche sonne pour indiquer la fin du quatrième round.

2. Si un coup bas involontaire occasionne une blessure suffisamment grave pour entraîner immédiatement l'arrêt du combat apres le quatrième (4) rounds, le combat se terminera par une DÉCISION TECHNIQUE en faveur du boxeur qui se situe en tête de la fiche de résultats au moment où le combat est arrêté.

3. Le scores de la reprise commencé sera noté. Si aucune action ne survient, le score du round sera ex-æquo. Ceci est à la discrétion des juges.

10.3. Un boxeur qui a reçu un coup bas involontaire aura un délai de cinq (5) minutes pour reprendre le combat au bout de ce délai raisonnable s'il ne reprend pas, elle/il perdra le combat par abandon.

11.) MÉDICAMENTS ET STIMULANTS

11.1. L'usage de médicaments illégaux ou qui améliorent les performances ou d'autres stimulants par l'un des boxeurs, avant ou pendant le combat, sera considéré comme un motif suffisant de disqualification du boxeur qui a eu recours à ces médicaments.

11.2. Seules de l'eau plate ou des boissons aux électrolytes homologuées pourront être données aux boxeurs pendant le déroulement du combat. Aux fins du présent paragraphe, on entend par boissons aux électrolytes homologuées les boissons courantes pour sportifs telles que Gatorade, Powerade, Accelerade, Cytomax, et G Push, ou toute autre boisson pour sportifs non expressément interdites par le World Anti-Doping Agency (WADA).

11.3. L'application de lubrifiants autour des yeux est autorisée dans des quantités restant à la discrétion de l'arbitre; l'utilisation de lubrifiants ou de toute autre substance sur les bras, les jambes et le corps du boxeur est interdite.

11.4. L’utilisation d’anticoagulants autorisés par le médecin de ring, tels que de l’adrénaline (1/1 000), est possible entre les rounds afin d’arrêter les saignements provenant des coupures et lacérations mineures qu’un boxeur a subies pendant le déroulement du combat. L’utilisation de tout type d’anticoagulant «ferreux» comme de la solution de Monsel est strictement interdite. L’administration de tout type d’anticoagulant «ferreux» par un boxeur lui-même ou sur un boxeur est considérée comme une violation au règlement et constituera un motif de disqualification.

11.5. La WBF encourage l’ensemble des commissions locales à effectuer des contrôles anti-dopage avant ou après le combat. Si la commission locale effectue ces tests, ces derniers devront respecter les règles et règlements de la commission locale.

11.6. S’il est sous traitement médicamenteux, le boxeur est tenu de le signaler au moment des rencontres réglementaires. Si le boxeur est sous traitement médicamenteux, il devra fournir la preuve qu’il suit ce traitement à des fins thérapeutiques au moyen d’un certificat médical, et les médicaments qu’il utilise ne devront pas être interdits par la commission locale. Tous les médicaments interdits par la commission locale ou le World Anti-Doping Agency (WADA) seront considérés comme illégaux, qu’ils soient considérés comme améliorant les performances ou non, et leur usage entraînera la perte du titre et/ou le paiement d’une amende par leur utilisateur, et ce à la seule et absolue discrétion de la WBF.

11.7. Les Directives médicales générales relatives aux combats de championnat de la WBF sont disponibles sur www.worldboxingfederation.net et s’appliquent à l’ensemble des combats du championnat.

12.) BANDAGES

12.1. Pour l'ensemble des catégories de poids, la longueur des bandages pour les mains est limité à douze (12) yards (10,973 m) de gaze souple par main, d'une largeur ne dépassant pas deux (2) pouces (0,051 m), maintenus par un ruban adhésif d'une longueur ne dépassant par huit (8) pieds (2,438 m) de long et un pouce et demi (1 ½) (0,038 m) de largeur.

12.2. Le ruban adhésif ne doit pas couvrir les articulations lorsque la main est repliée en poing.

13.) GANTS

13.1. Les poids des gants utilisés lors des combats de championnat seront les suivants :

(a) De la catégorie Paille à la catégorie Mi-moyen, ce sont des gants pesant huit (8) onces (226,8 g) qui seront utilisés.

(b) De la catégorie Super-mi-moyen à la catégorie Lourd, ce sont des gants pesant dix (10) onces (283,5 g) qui seront utilisés.

13.2. Le poids des gants utilisés est déterminé par les catégories de poids fixées au moment de la pesée officielle, et non par le poids des boxeurs au moment du combat.

13.3. Le boxeur devra indiquer quelle est la marque de gants qui doit être utilisée. Les boxeurs donnent leur accord pour que des marques de gants différentes puissent être utilisées par chacun des boxeurs. En l’absence d’accord, le promoteur sera tenu de fournir au moins quatre (4) paires de gants neufs identiques à choisir par les boxeurs en vue d’une utilisation pendant le combat de championnat et en appoint. Le Superviseur de la WBF tranchera en cas de désaccord et la décision qu’il prendra aura une valeur obligatoire.

14.) RING

14.1. Préalablement au combat, la commission locale devra vérifier que les côtés du ring utilisé ne mesurent pas moins de 18 pieds (5,486 m) ni plus de 24 pieds (7,315 m) entre les cordes.

14.2. La présence de quatre (4) cordes est obligatoire pour les combats de championnat de la WBF.

15.) DISPOSITIFS DE PROTECTION / PROTÈGE-DENTS

15.1. Les coquilles de protection et les protège-dents sont obligatoires pour tous les boxeurs participant aux combats de championnat. Il est de la responsabilité du boxeur et du remplaçant en chef de s'assurer que le boxeur est muni des dispositifs de protection appropriés avant chaque combat de championnat.

15.2. Le facteur de victoire ou de défaite d'un combat de championnat ne doit pas être un coup bas, et par conséquent les protections portées par le boxeur doivent être suffisantes pour parer à tout coup bas susceptible de l'affecter.

15.3. Tous les boxeurs doivent disposer de deux (2) protège-dents au début du combat. Aucun round ne peut démarrer si les deux boxeurs ne portent pas leur protège-dents. Si le protège dents est déplacé pendant le combat, l'arbitre demandera un temps mort et fera remettre en place ce protège-dents à un moment opportun, sans interférer sur l'action en cours. Des points pourront être décomptés par l'arbitre si ce dernier pense que le protège-dents a été intentionnellement recraché.

16.) DIVERS

16.1. La/le Champion(ne) portera la ceinture WBF en arrivant sur le ring, qu'elle/il fera passer à l'arbitre qui à son tour la donnera au Superviseur de la WBF situé au bord du ring. À la fin du combat, avant l'annonce des résultats, le Superviseur de la WBF sera invité à monter sur le ring pour procéder sans plus tarder à la cérémonie de remise de la ceinture.

16.2. La WBF ne planifie, ne promeut, n'organise ou ne produit pas les combats du championnat. Sa mission consiste uniquement à faire appliquer la réglementation en vigueur pendant les combats, à exploiter son nom et à remettre la ceinture du championnat de la WBF au gagnant.

16.3. Le calendrier des combats, les normes de sécurité, la fourniture de l'équipement de sécurité, la mise à disposition des ambulances, les procédures d'évacuation et d'urgence, l'emploi des médecins et le recours à toute autre personne nécessaire à la supervision et à l'administration des combats pour lesquels une licence d'utilisation du nom de la WBF a été accordée sont toujours de la responsabilité du promoteur, sous la surveillance et le contrôle et en accord avec le règlement de la commission locale. Le promoteur et/ou la commission locale est tenu(e) de satisfaire à toutes les normes légales et de payer les services fournis lors du combat.

16.4. Ces Règles et règlements doivent être interprétés en conformité avec les lois en vigueur au Belgique. Tous les participants acceptent et donnent leur accord sur le fait que le lieu exclusif de toute action légale dans laquelle la WBF constitue une partie, que ce soit pour appliquer, interpréter ou déclarer l'application de ces Règles et règlements ou pour faire appel d'une décision de la WBF, ne pourra être que la Cour Supérieure du Belgique.

Les parties susmentionnées acceptent par conséquent de tenir indemne et à couvert, de dégager et de tenir dégagée de toute responsabilité la WBF, ses dirigeants, agents et employés de toute réclamation, action, demande, jugement et exécutions que la/le soussigné(e), ses héritiers, ses exécuteurs testamentaires, ses administrateurs estime(nt) pouvoir faire endosser par la WBF, ses dirigeants, agents et employés concernant des blessures physiques connues ou inconnues et des atteintes à la propriété, mobilière ou immobilière, occasionnées directement ou indirectement ou découlant des activités sportives susmentionnées.

Nous, soussignés, déclarons explicitement et irrévocablement avoir lu et compris les Règles et règlements de la WBF ici présents et par conséquent adhérer à ces mêmes Règles et règlements. Nous comprenons pleinement les risques inhérents à l'activité sportive présentement décrite et nous renonçons à l'ensemble de nos droits et réclamations envers la WBF, à la cause des recours, et nous assumons l'ensemble des responsabilités et des risques éventuels.

Nous avons signé des Règles et réglementations librement et de notre plein gré, nous les comprenons et prenons toute la mesure de leur signification.

Lieu et date: _____

Le Promoteur:_____

La/le Participant(e):_____
(ou son Représentant)

La/le Participant(e):_____
(ou son Représentant)

Le Superviseur de la WBF:_____

For the avoidance of doubt, shall interpretational differences arise from the different languages in which the World Boxing Federation rules and regulations are published, then the English version supersedes versions in other languages.